

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°62 (arrêté de promulgation du 22 août 1930).....

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 27 juillet 1930 rendant applicable aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies la loi du 4 janvier 1930 modifiant l'article 295 du code civil (époux divorcés);

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 27 juillet 1930, susvisé, rendant applicable aux colonies, dans le protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies la loi du 4 janvier 1930 modifiant l'article 2 du Code civil (époux divorcés) Art. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac